

sentent que 5 p. 100 des titres de la compagnie. Un demi pour 100 seulement a été placé dans des actions communes. Somme toute, après tout ce qu'on a dit de cette société, il n'y a pas à douter de sa solvabilité et de son bon renom.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord) : Permettez-moi de faire quelques commentaires sur la résolution discutée et, en commençant, de relever l'exposé du sujet par l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich). Il aurait dû faire une distinction entre les deux compagnies, pour plus d'équité envers chacune d'elles. Je n'aime pas cette façon de discuter, que ce soit à la Chambre ou ailleurs, en réunissant une demi-douzaine de choses et en les traitant toutes de la même manière. Il faut examiner chaque question d'après sa valeur intrinsèque. La North American Life Assurance Company peut facilement subir cette épreuve. Conséquemment, il eût peut-être mieux valu séparer le cas des deux sociétés et discuter chaque affaire séparément.

L'honorable représentant de Vègreville a affirmé, avec raison je pense, que l'inquiétude règne un peu partout touchant les affaires des compagnies d'assurance-vie en général. Certains honorables collègues trouvent là un grand danger. Je ne suis pas de cet avis. Je suis de ceux qui croient que, si l'on ne peut pas discuter ouvertement, sans aigreur, les questions d'ordre public, c'est parce que toute la vraie situation n'est pas révélée; et à mon sens cela sied mal à une démocratie, qu'il s'agisse des assurances, de la finance ou de l'industrie. Donc je ne me préoccupe pas outre mesure de l'inquiétude qui règne au sujet de l'assurance-vie; car je crois que tout comme dans le corps humain toute action appelle une réaction opposée et d'égale force, le même phénomène a lieu dans le domaine de la finance et de l'économie politique. Nombre de ces valeurs ont fléchi, il est vrai; mais j'ai foi en l'avenir du Canada et je suis persuadé qu'elles remonteront par un mouvement aussi fort que celui qui a provoqué leur chute. Voilà du moins ce que j'espère. Peut-être s'alarme-t-on au sujet d'une chose qui, somme toute, n'est pas très grave.

Ce soir le premier ministre a fait nettement ressortir deux ou trois aspects importants de la question. Il a parlé de la question de compétence. J'aspire au jour où toute l'entreprise de l'assurance-vie sera régie par les autorités fédérales. Pareille responsabilité ne devrait pas être partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral. La question est assez importante, elle est assez grosse de conséquences pour qu'elle relève uniquement d'Ottawa; et je crois qu'en réorganisant notre dé-

partement des assurances, en modifiant la loi sur les assurances et en dégageant ces entreprises de l'autorité provinciale, nous sommes sur la bonne voie. J'espère qu'avant longtemps tout cela sera concentré à Ottawa.

Le premier ministre a dit aussi que sans doute l'avenir verra imposer des restrictions plus rigoureuses sur le placement des fonds des compagnies d'assurance. Voilà qui répond, je crois, aux aspirations du public canadien, comme l'ont noté nombre d'honorables collègues des deux côtés de la Chambre, car pareilles restrictions ajouteront à la sécurité des assurés.

Le premier ministre a affirmé encore qu'à son avis la Sun Life Assurance Company est solvable; de même que la North American Assurance Company. Par contre certains honorables représentants de la gauche, entre autres l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn), sont convaincus qu'une de ces compagnies n'est pas solvable. Il y a là divergence d'opinion, divergence que je crois générale par tout le pays. Dans les circonstances il me semble que, sans hostilité contre l'une ou l'autre compagnie, ou toute autre, le Gouvernement devrait intervenir sans trop tarder. Je ne dis pas qu'une enquête s'impose aux mains du comité de la banque et du commerce; seulement en ce qui concerne pareille enquête je dis que nous avons ici les hommes qu'il faut. Jamais je n'affirmerai, j'espère, sur le parquet de la Chambre que nous n'avons pas parmi nous des hommes possédant les talents et les connaissances nécessaires à une enquête de cette nature si on la juge opportune. Mais voilà, c'est le ministère qui porte cette responsabilité; à lui donc de choisir la méthode de résoudre le problème. Le premier ministre nous a donné à entendre ce soir que d'ici peu le Gouvernement allait agir afin de révéler au public la vraie situation de chacune de nos compagnies d'assurance. Cette décision me paraît bien inspirée.

L'assurance-vie, monsieur l'Orateur, est très, très importante. C'est le seul placement que fait le commun des hommes; et lorsqu'un homme place ses économies dans une police d'assurance-vie il veut être absolument à l'abri de tout risque. Aux Etats-Unis 87½ p. 100 des successions se composent d'assurance-vie. Si l'on songe à cette proportion dans un pays qui compte une population de 120 millions on comprend l'importance que revêt l'assurance-vie pour la moyenne de cette population. Les fonds placés dans une police d'assurance sauvegarderont les veuves et les orphelins et garantiront une pension aux vieillards. Plus que cela, ceux qui font autorité en la matière nous assurent qu'en trente-